



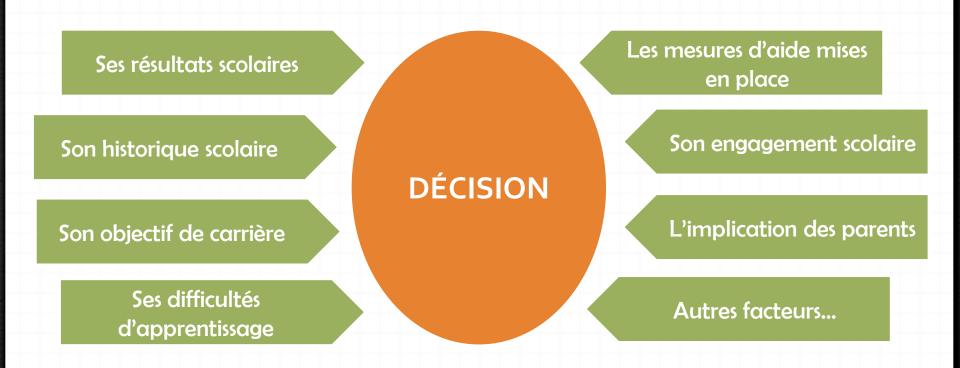
Passage au 2° cycle du secondaire

L'élève en classe spécialisée sans difficulté d'apprentissage

À chacun son parcours...



Sur quoi repose la décision?



Après l'analyse du portrait de l'élève, la direction prend la décision qui convient le mieux.



1

3^e secondaire en classe spécialisée





3^e secondaire en classe spécialisée avec reprise en mathématique de 2^e secondaire



3

Formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé - FMS



1

3^e secondaire en classe spécialisée



Règles de passage

Pour avoir accès à la 3^e secondaire en classe spécialisée, l'élève a accumulé minimalement 18 unités de la 2^e secondaire incluant deux des trois matières suivantes : français, mathématique ou anglais.

Qualifications possibles

En poursuivant au 2^e cycle en classe spécialisée, l'élève pourra avoir accès au DES (diplôme d'études secondaires) ou au DEP (diplôme d'études professionnelles).



2

3^e secondaire en classe spécialisée avec reprise en mathématique de 2^e secondaire



Règles de passage

Si l'élève est en échec en mathématique et qu'il a accumulé minimalement 18 unités, il pourra reprendre cette matière de la 2^e secondaire à l'intérieur de son horaire régulier de la 3^e secondaire.

Qualifications possibles

En poursuivant au 2^e cycle en classe spécialisée, l'élève pourra avoir accès au DES (diplôme d'études secondaires) ou au DEP (diplôme d'études professionnelles).



Formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé - FMS

Description

Programme FMS comprend:

- les matières de base (mathématique, français et anglais)
- un **stage** en entreprise.

Durée: 1 an

Exemples de métiers semispécialisés:

- Aide-éducateur
- Assistant-fleuriste
- Préposé aux marchandises
- Aide-pressier
- Aide-cuisinier

Conditions d'admission

- Âgé de 15 ans au 30 septembre
- Français de 2e secondaire non réussi
- Mathématique de 2^e secondaire non réussie

Qualification

Qualification: Certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS)

Après l'obtention du CFMS, l'élève peut accéder:

- au marché du travail,
- à certains programmes de la formation professionnelle,
- à l'éducation des adultes,
- à une autre formation.



